

**Commerce de gros / interentreprises d'équipements automobiles
Champagne-Ardenne et Picardie
Entreprises incluses dans le rapport (2023/1316)**

- ADVANCED CARRIER PRODUCTS
- AGRI-PNEUS
- ASVI - AUTO SPECIALITES VEHICULES INDUSTRIELS
- ATPS
- AVENYR
- CONTICLUB
- CREIL MOTEURS
- CTA - CENTRE TECHNIQUE D'ASSEMBLAGE
- DISPRO FITZ
- DMD PNEUS
- ESSOR AUTOMOBILE
- FERDINAND DELESTREZ (ETS)
- FORZA PARTS
- IFKA
- ITAL EXPRESS
- LGA 27
- MAXOPIECES
- MECAPIECE
- MONTCORNET PNEUS
- PIECES AUTO SERVICE
- PPL DISTRIBUTION
- PROPIECE AMIENS
- SEVP 2A
- SNG PIECES AUTOMOBILES
- TDPR
- WYZ FRANCE
- XPR DISTRIBUTION
- YOKOHAMA TWS FRANCE

**Commerce de gros / interentreprises d'équipements automobiles
Champagne-Ardenne et Picardie
Bon de commande (2023/1316)**

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 28 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2024.

- | | | |
|--|---------------------------|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> support papier | 225 € HT | |
| <input type="checkbox"/> support PDF | 225 € HT | adresse e-mail impérative |
| <input type="checkbox"/> support clé USB | 325 € HT | |
| <input type="checkbox"/> papier et clé USB | 550 € 440 € HT | remise de 20% |

Société
A l'attention de
Adresse
CP et ville

Tampon ou signature

A retourner à **La Loupe Financière** par courrier, par mail ou par fax – mail **LLF@LLF.FR** – fax **+33 4 76 99 93 92**

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus.
Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [t2]